

TA VIE D'ÉTUDIANT LOCATAIRE AU SEIN DES C.H.E.



TU CONSTITUES TA DEMANDE



1 FAIS TA DEMANDE DE LOGEMENT À PARTIR DU DERNIER VENDREDI DU MOIS DE JANVIER AU DERNIER VENDREDI DU MOIS DE MAI

- 1) Retire le **dossier de demande de logement** en CHE
 - Sur notre site www.oph.pf
 - Directement à la MOUV'E de l'UPF pendant les permanences de l'OPH
 - Au siège de l'OPH à Pirae
- 2) Réunis tous les **documents** demandés
- 3) Dépose ton **dossier complet** avant fin mai :
 - En mains propres au siège de l'OPH à Pirae, rue Afarerii
 - Par voie postale (BP1705 – 98713 Papeete)
 - A l'UPF, à nos permanences à la Mouv'e tous les jeudis matin à partir du mois de mars



A la réception et l'enregistrement de ton dossier, un N° de demandeur te sera remis. A conserver précieusement !

! Tout dossier INCOMPLET ou déposé HORS DÉLAIS SERA REFUSÉ !

2 COMPLÈTE TON DOSSIER

Fais-nous parvenir au plus vite les derniers documents avant juillet :

- Ton attestation DEFINITIVE de bourse
- Tes derniers relevés de notes

3 DÉPOSE TON DOSSIER COMPLET AVANT LE DERNIER VENDREDI DU MOIS DE MAI

La commission d'attribution des logements étudiants se réunit pour les CHE de Outumaoro et de Paraita. (Arrêté 903/CM du 04/05/2018, relatif l'attribution des logements des centres d'hébergement pour étudiant).

4 LES RESULTATS

Les listes des bénéficiaires sont publiées sur :

- Notre site internet : **www.oph.pf**
- Notre page Facebook : **Logement Etudiant Tahiti by OPH**

Si tu es attributaire, tu recevras un mail et un sms t'annonçant l'avis de la commission d'attribution au logement étudiant.

Puis, nos équipes te contacteront pour t'accompagner vers la remise de tes clés.



Tu dois nous informer de tout changement de coordonnées.

TU DEVIENS LOCATAIRE ÉTUDIANT



5 AVANT TON ENTRÉE DANS LE LOGEMENT

- 1) Tu fixes ton RDV pour établir ton état des lieux
- 2) L'OPH te transmet ton attestation d'attribution au logement
- 3) Tu souscris une assurance chez l'assureur de ton choix pour :
 - Responsabilité civile
 - Dégâts des eaux
 - Incendie
- 4) Tu payes ta caution, du montant d'un mois de loyer

6 L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE DANS LE LOGEMENT (EDLE)

- 1) Tu remets à l'agent OPH :
 - Ton attestation d'assurance
 - Ton récépissé de paiement de caution
- 2) Tu effectues ton état des lieux d'entrée dans le logement en sa présence

7 LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION

1) Tu prends connaissance du contrat de location et du règlement intérieur

2) Tu paraphes et signes ces documents

3) Tu lis et signes l'engagement solennel

Si tu es MINEUR, un de tes représentants légaux devra être présent pour t'accompagner dans toutes tes démarches.

Le quittancement de ton loyer commence à la date de signature de ton contrat et se termine à la date de sortie de ton logement.

8 LA REMISE DES CLÉS

1) Tu reçois ta clé

2) Tu emménages dans ton logement

(Veille à respecter tes engagements et être à jour de tes paiements)

Si tu perds ta clé, nous retiendrons sur ta caution les frais de changement de serrure et de clé.

9 LE SÉMINAIRE D'INTEGRATION

Ta présence au séminaire d'intégration est obligatoire, pour comprendre l'organisation de l'OPH, connaître les différents services te concernant et te familiariser avec sa gestion des Centres d'Hébergement pour Etudiants. Tu pourras y poser toutes tes questions !

Et tes représentant légaux sont les bienvenus.



LE PAIEMENT DU LOYER

10 Le règlement de ton loyer peut se faire :

- **Par carte bancaire**, en ligne sur notre site www.oph.pf, via ton espace LOCATAIRE ÉTUDIANT.

- **Par virement bancaire** (en précisant en libellé de virement NOM, PRENOM, CHE O ou P, N° de chambre)

- **Par prélèvement bancaire** : prendre RDV auprès du Service recouvrement pour sa mise en place

- **En chèque ou espèces** : à la caisse au siège de l'OPH à Pirae, du lundi au jeudi de 7h30 à 14h, et le vendredi de 7h30 à 12h.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

MR L'AGENT COMPTABLE DE L'OPH
BP n° 1705- 98713 PAPEETE

10071 98401 00001000051 52

TRESORERIE GENERALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
BP n° 86- 98713 PAPEETE



COMMENT RENDRE TON LOGEMENT

11 L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE (EDLS)

1) Tu informes l'OPH de ta sortie du logement

2) Tu adresses **un courrier de résiliation signé**, par mail ou déposé au siège de l'OPH à Pirae, au plus tard 48h avant la date prévue de sortie

3) Tu fixes avec l'OPH un RDV pour ton EDLS

4) Le jour de ton RDV ton logement est vide et nettoyé



Tu as la possibilité à tout moment de mettre fin à ton bail de location, en nous adressant un courrier de résiliation par mail à logement.etudiant@oph.pf, ou en le déposant directement au CALL CENTER du siège de l'OPH Pirae.



DESCRIPTIFS DES LOGEMENTS



C.H.E. OUTUMAORO

Logements uniquement en colocation
(197 logement pouvant accueillir 392 étudiant.e.s)
Loyer : 18 000 XPF + **Charges** : 2 000 XPF

C.H.E. PARAITA

Logements individuels ou en colocation
(63 logements pouvant accueillir 74 étudiant.e.s)
Loyer : 22 000 XPF à 34 000 XPF (avec ou sans cuisine)
+ **Charges** : 2 000 XPF (hors électricité)



GARDIEN SUR PLACE



ACCÈS SÉCURISÉ



LAVERIE



STUDIOS MEUBLÉS



COIN CUISINE



ÉQUIPEMENTS SPORTS



ESPACE ÉTUDE

NOUS TROUVER



CONTACT

☎ 40 46 36 36 ✉ logement.etudiant@oph.pf

📘 Logement Etudiant Tahiti by OPH 🌐 www.oph.pf

Retrait
des dossiers
à partir de
**FIN
JANVIER**



Dépôt des
dossiers
COMPLETS :
dernier vendredi
**DU MOIS DE
MAI**

